

La mesure à l'étude n'est que pour le temps de paix, et j'espère qu'elle servira longtemps en cette qualité. En cas de conflit, on prendrait immédiatement d'autres dispositions, je n'en doute pas.

Il était surtout question, à ce moment-là, d'empêcher tout profit excessif résultant des préparatifs de la défense. Le ministre des Finances de l'époque, M. Dunning, exposa divers moyens de contrôler les bénéfices en cas de guerre. Au cours du même débat, ce dernier déclara, ainsi qu'en fait foi le *hansard* du 29 mars 1939, à la page 2437 :

Bien entendu, si la guerre éclatait—Dieu nous en garde—et si nous nous trouvions de ce fait dans une situation où il nous faudrait tenir compte des résultats de l'inflation causée par la guerre sous une forme ou une autre, il nous faudrait élaborer, indépendamment de cette mesure, des méthodes de contrôle des bénéfices qui ne s'appliqueraient pas seulement aux achats du ministère de la Défense nationale. Nous devrions sans aucun doute en arriver à cela.

J'espère avoir suffisamment démontré que l'attitude du présent gouvernement est toujours aussi ferme à cet égard, et s'il était besoin de fournir un autre indice de notre fermeté, les mesures de taxation prévues dans le dernier exposé budgétaire ne sauraient laisser subsister de doute sur ce point. Nous tenons surtout à ce que la procédure, que l'on aurait eu le temps de suivre en temps de paix, ne nous empêche pas de répondre aux besoins urgents de l'heure, étant donné que l'économie de temps peut peut-être se traduire en économie de vies humaines. La commission des approvisionnements de guerre sera constituée de façon à pouvoir s'occuper rapidement et effectivement du problème des achats, problème qui ne se borne plus à l'achat au jour le jour d'une quantité relativement restreinte de provisions, mais qui a pris de l'ampleur et comprend maintenant l'élaboration de projets non seulement pour des mois mais peut-être pour des années à venir. De plus, il comprend toute la question de l'obtention de matériel de tout genre directement ou indirectement nécessaire à la poursuite des hostilités. Il comprend une enquête sur les sources d'approvisionnement de plusieurs denrées, non seulement celles que l'on fabrique au Canada, mais également celles que l'on importe de l'étranger, de même que l'élaboration de mesures visant à garder au pays les denrées essentielles que l'on pourrait exporter. La commission devra également s'assurer de la mesure dans laquelle les fabriques et les maisons d'affaires peuvent produire ou fournir certaines denrées essentielles.

Il est également important de chercher à déterminer et à prévoir non seulement nos besoins immédiats, mais nos besoins futurs, et de voir à ce que nous ayons en réserve ou

[Le très hon. Mackenzie King.]

à ce que nous puissions nous procurer les approvisionnements dont nous pourrions avoir besoin de temps à autre. L'expérience de la dernière guerre nous a démontré clairement que le facteur décisif est l'endurance et le recours effectif aux ressources économiques. Affirmer que dans la guerre moderne, la défense économique est aussi importante que la défense militaire est un lieu commun. Or, à cause de sa position géographique, le Canada est particulièrement en mesure d'apporter à l'effort commun une immense contribution matérielle et technique. Mais l'effort commun suscite un autre problème, savoir, la distribution du matériel disponible parmi les alliés. Sachant que le gouvernement britannique et ceux des puissances alliées placeront probablement de fortes commandes chez nous, il serait sage de nommer quelqu'un qui verrait à agir non seulement au nom du Canada mais au nom des autres gouvernements, s'ils le désirent, et, de toute façon, de coordonner les achats du gouvernement canadien et ceux des autres gouvernements.

De plus, l'expérience de la dernière guerre nous a démontré clairement que le problème des armements et des munitions ne saurait être indépendant de la structure économique générale du pays. Si, par exemple, nous consacrons trop d'énergie et de matériel à la fabrication de munitions, une autre branche de l'industrie également essentielle à l'effort national pourra en souffrir, et afin d'empêcher que cela ne se produise, le Gouvernement devra avoir la haute-main sur la production non seulement des munitions, mais de tout ce qui s'y rapporte; nous maintiendrons ainsi un équilibre convenable, tout en tirant le plus grand parti possible de nos ressources variées.

Non seulement faudra-t-il coordonner la production industrielle de notre pays dans une mesure qui serait peu désirable en temps de paix, mais nous devrions peut-être fixer des priorités dans le cas de certaines denrées essentielles. Il faudrait au Canada un directeur des approvisionnements capable de régulariser la production dans chaque domaine selon les exigences du moment. Il est indispensable également que nous instituions un organisme qui verrait à étudier le problème de l'approvisionnement dans son ensemble et qui pourrait prendre des mesures afin de répondre à nos besoins les plus pressants.

Bien que la mesure présentée par le Gouvernement pourvoie à la création d'un ministère des munitions et des approvisionnements, nous n'avons pas l'intention de créer un département complet à l'heure actuelle. Nous sommes désireux d'éviter un chevauchement inutile et d'acquiescer de l'expérience par la création d'une commission compétente et munie de pouvoirs absolus, laquelle deviserait sur les meilleures méthodes à suivre pour